



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université François-Rabelais de Tours.
hceres-02027073

HAL Id: hceres-02027073

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027073>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Droit* de l'Université François-Rabelais de Tours et dispensée à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de Droit, Economie et Sciences Sociales est une formation généraliste composée de deux parcours. Le premier parcours permet de prendre connaissance du système juridique français dans son ensemble, avec un début de spécialisation entre le droit public et le droit privé en troisième année. Le second parcours *Droit français-droit allemand* permet en plus aux étudiants d'appréhender le système juridique allemand et conduit à la délivrance d'un second diplôme, le *Bachelor*, délivré par l'université allemande de Bochum.

En termes de connaissances, les étudiants doivent acquérir les bases fondamentales des deux branches du droit. Au-delà de l'apprentissage de l'état du droit positif, ils doivent comprendre et appliquer les concepts juridiques, ainsi qu'appréhender les débats doctrinaux dans les différentes matières.

En termes de compétences, ils doivent développer des capacités d'analyse, de raisonnement, d'argumentation et de synthèse tant à l'écrit qu'à l'oral. Les diplômés d'une licence en droit doivent savoir analyser et commenter des décisions prises par les juridictions tant nationales qu'européennes ou internationales. Ils doivent savoir lire et commenter des textes législatifs, réglementaires, des décisions administratives mais aussi dissenter et résoudre des consultations pratiques. Les étudiants doivent également maîtriser une langue étrangère, l'outil informatique et les instruments (notamment électroniques) de recherches juridiques.

Les deux parcours de la licence ont pour finalité de former des étudiants susceptibles de poursuivre leurs études dans l'ensemble des masters de droit des universités.

La licence *Droit* accueille environ 1500 étudiants sur les trois années confondues. Elle est dispensée en formation initiale classique et peut aussi accueillir des étudiants en formation continue.

Analyse

Objectifs

La licence mention *Droit* a pour objectif de donner à ses étudiants un socle de connaissance et de compétences juridiques tant en droit privé qu'en droit public. Le cursus est orienté principalement vers la poursuite d'études avec l'objectif d'intégrer de nombreux masters mais aussi de préparer les épreuves de multiples concours et l'accès - via le plus souvent un master - à certaines professions juridiques. La licence mention *Droit* permet donc l'accès aux divers masters de droit proposés par l'Université François-Rabelais de Tours et par d'autres universités. Cette formation peut aussi être le socle à certaines poursuites d'études non juridiques (journalisme, sciences politiques).

Grâce à son parcours original, *Droit français-droit allemand* (DF-DA), la mention a aussi pour objectif de former des étudiants à deux systèmes juridiques différents, le système français et le système allemand, en leur offrant la possibilité d'avoir un double diplôme (le *Bachelor* délivré par l'université allemande de Bochum et la licence en droit délivrée par l'Université de Tours). En France, ce parcours permet également l'accès aux divers masters Droit. Un master Franco-allemand est par ailleurs en cours d'élaboration (première année à l'Université François-Rabelais de Tours - deuxième année à l'Université de Bochum).

Organisation

La licence mention *Droit* propose deux parcours : un parcours classique et un parcours *Droit français-droit allemand* (DF-DA) mis en place dès la première année.

Le parcours classique envisage deux sous-parcours à partir de la troisième année, l'un de droit privé, l'autre de droit public. La spécialisation est ainsi progressive, les étudiants devant se confronter aux bases tant du droit privé que du droit public, indispensables à la polyvalence dont tout juriste doit faire preuve.

Ce parcours se fait sur deux sites : un à Tours, et un à Blois. Sur le premier site, en raison des effectifs très importants (environ 800 étudiants en L1), la promotion est divisée en deux groupes (A et B). Sur le second site, en L3, il n'est délivré que le parcours de droit privé. Les étudiants de Blois qui souhaitent avoir un parcours de droit public doivent donc faire leur troisième année de licence à Tours.

Le parcours DF-DA se fait en partenariat avec l'université allemande de Bochum où il existe aussi une promotion d'étudiants allemands. La première année (L1) a lieu à Tours pour la promotion française (environ 40 étudiants) et à Bochum pour la promotion allemande. La deuxième année (L2) se fait à Bochum pour les deux promotions. La troisième année (L3) se déroule à Tours pour les deux promotions également. Cette formation est labélisée par l'Université Franco-Allemande (UFA) : la formation est évaluée par cet organisme tous les quatre ans et le label certifie les qualités de ce cursus qui favorise la coopération entre les deux principaux Etats membres de l'Union européenne. Cet organisme finance également en grande partie le fonctionnement du cursus et la mobilité des étudiants.

Chaque année compte un peu plus de 500 heures de cours et les semestres sont plutôt équilibrés. La L3 est un peu plus chargée, ce qui est assez traditionnel en droit pour donner l'ensemble des apprentissages de base, avec 580 heures.

Le volume horaire est toutefois supérieur pour le parcours DF-DA en L1 avec 570 heures car au parcours traditionnel mutualisé viennent s'ajouter opportunément des cours spécifiques en langue allemande et en droit allemand fait par un enseignant de Bochum : les cours sont faits en présentiel, le collègue allemand se déplaçant à Tours, ou/et par le biais de visio-conférences régulières ou/et encore par du travail à distance via la plateforme pédagogique Moodle.

En plus des enseignements juridiques indispensables, une part non négligeable du programme pédagogique est consacrée au renfort de la culture générale indispensable à une bonne insertion professionnelle et à l'épanouissement personnel. La pluridisciplinarité est réelle avec des cours de géopolitique, d'économie, de sciences politiques ou d'histoire du droit ainsi que des enseignements de langues vivantes. Par ailleurs, des unités d'enseignements d'ouverture (UEO) sont proposées dans le seul parcours classique (les étudiants du parcours DF-DA ayant un programme déjà plus chargé et une formation par définition ouverte sur un autre système juridique) sur deux semestres afin d'acquérir des compétences complémentaires (professionnalisation), de découvrir de nouveaux enseignements, de préparer les certifications nationales (Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES, Certificat Informatique et Internet : C2i). Ces UEO permettent également de conserver une deuxième langue vivante ou d'augmenter le volume horaire en première langue à chaque semestre. Enfin les UEO permettent également la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

Un partenariat existe aussi avec l'UFR de Lettres et Langues pour mettre en œuvre un double diplôme : licence en droit et licence en langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien). Au cours des six semestres, les étudiants inscrits en lettres doivent suivre avec leurs étudiants inscrits en droit plusieurs enseignements (dont les cours fondamentaux) des trois années de licence en droit. Et inversement, les étudiants en droit peuvent choisir de suivre quelques enseignements essentiels de langues dans l'UFR de langues. Si la formule rencontre, selon le dossier, un vif succès et ne semble pas faire ombre au parcours DF-DA, il aurait été opportun que le porteur précise plusieurs éléments de ce partenariat permettant ce double diplôme, notamment les aménagements réalisés et les effectifs concernés (on sait seulement que 12 étudiants profitent du partenariat et des échanges avec Bochum). Ces étudiants qui suivent cette double formation sont amenés à poursuivre en première année de master (M1) *Juriste international et européen* spécialité *Droit-langue* (anciennement *Juriste linguiste*) dans le même établissement et en seconde année de master (M2) *Juriste linguiste* à l'Université de Poitiers.

Notons enfin qu'une trentaine d'étudiants de L3 peuvent, après sélection, compléter leur culture juridique et améliorer leurs méthodes de travail avec 48 heures d'enseignements supplémentaires (2 heures hebdomadaires de méthodologie et de conférences à thème) leur permettant de se préparer aux concours accessibles avec la licence (greffier en chef, lieutenant de police) et de s'initier un an plus tôt aux épreuves de concours et examens auxquels ils s'entraîneront en master dans le cadre de l'Institut d'Etudes Judiciaire (IEJ). A l'issue de cette formation non diplômante, l'étudiant reçoit un certificat d'assiduité : le Certificat d'études judiciaires.

Positionnement dans l'environnement

S'il existe des licences de droit dans les villes universitaires voisines, la licence mention *Droit* de l'Université de Tours correspond à un besoin territorial eu égard au nombre d'étudiants potentiels du bassin tourangeau qui souhaitent faire des études de droit. Le caractère généraliste de la licence en droit permet une grande diversité dans la poursuite d'études, notamment dans l'ensemble des masters de droit de l'Université de Tours et des autres universités.

Le parcours DF-DA de la mention est par ailleurs le seul cursus du domaine juridique de ce type dans la région (ce type de formation existe essentiellement à Paris et dans l'Est de la France). La notoriété de cette formation semble toutefois insuffisante dans la région selon le porteur et un effort de communication et de valorisation est à réaliser.

De nombreux liens existent avec les professionnels locaux : ils se manifestent par des vacations d'enseignements d'avocats, de magistrats, de notaires ou de directeurs de collectivités territoriales, ainsi que par l'organisation d'une conférence sur les métiers où les étudiants peuvent échanger avec des professionnels au profils divers pour mieux s'orienter, ou encore des participations lors de concours organisés à la faculté (concours d'éloquence, concours Pothier de cas pratiques).

Equipe pédagogique

Le nombre d'enseignants issus de l'Université de Tours qui forment l'essentiel de l'équipe pédagogique varie entre 8 et 15 selon les années et le site. Un de ses enseignants assure la responsabilité d'une année du diplôme. Par exception, il n'existe qu'un seul responsable pour les trois années du parcours DF-DA, ce qui peut s'expliquer du fait de la forte mutualisation, de la cohérence de la formation et du suivi d'effectifs plus faibles. A ces enseignants, il faut ajouter ceux de langues et ceux qui enseignent le numérique qui viennent respectivement de l'UFR de Lettres et Langues et de l'UFR Arts et Sciences Humaines. On note aussi l'enseignement par des universitaires allemands pour quelques cours en présentiel ou en visioconférences dans le parcours DF-DA. La place pour les professionnels est réduite, ce qui peut se comprendre dans une formation en droit qui a pour vocation de donner les bases théoriques, la professionnalisation intervenant véritablement en master dans les cursus juridiques.

Si l'équipe est dynamique comme en témoignent divers éléments développés dans ce rapport, on ne peut que regretter un sous-encadrement des étudiants particulièrement à Blois.

Si l'équipe pédagogique a l'occasion de se réunir plusieurs fois par an (notamment lors de deux réunions à finalité pédagogique, l'une en septembre et l'autre fin janvier pour le début du second semestre), le dossier ne précise pas dans quelle structure (conseil de perfectionnement, conseil de département...) ces discussions s'insèrent. Ce point pourrait permettre d'améliorer la représentativité des étudiants dans les décisions d'ordre pédagogique.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La mention de licence *Droit* accueille au total plus de 1500 étudiants inscrits sur les trois années confondues. Quasiment tous sont en formation initiale. Dans le parcours classique, les effectifs sont assez stables sur chaque année et oscillent en L1 entre 883 et 802, ce qui justifie un dédoublement en deux groupes, avec une tendance baissière qui peut s'expliquer par les efforts d'orientation active. En L2 et L3, les effectifs varient respectivement entre 489 et 445, et entre 291 et 329.

Le taux de réussite à l'issue de la L1 est d'environ 60 % des étudiants présents à l'examen. Le taux d'abandon est cependant important en L1 avec 594 qui passent l'examen sur les 868 inscrits en 2014-2015 (le ratio inscrits/admis descend à environ 40 %), il est moindre en L2 où le niveau de travail exigé est pourtant plus important pour finir pratiquement nul en L3. Dans le parcours DF-DA, plus spécifique en raison des prérequis en langue allemande, la question des effectifs interroge. Certes, comme le souligne le porteur, les effectifs varient en L1 entre 15 au début du contrat quinquennal à 42 en 2015/2016. Cette hausse significative montre que la formation semble trouver son public ; elle fait suite aussi à une diminution passagère liée à des errements lors de l'introduction d'APB (Admission Post Bac) pour la sélection à l'entrée de cette formation. Les étudiants sont volontairement pour moitié français et pour moitié germaniques. En L3, dernière année du cycle, les effectifs sont assez faibles mais devraient augmenter avec la hausse des inscriptions en L1. Aucune explication n'est malheureusement donnée sur les statistiques de défaillance fournies par l'établissement (par exemple, en L1, 4 étudiants seulement étaient présents aux examens en 2013-2014 sur les 23 inscrits, 15 sur 38 en 2014-2015 ; autre exemple, en L2, 3 étudiants étaient présent sur 16 inscrits en 2014-2015 et 10 étudiants sur 26 en 2013-2014). Les taux de réussite sont élevés mais s'expliquent par la faiblesse des effectifs qui participent à l'examen.

Même si la licence en droit n'est pas une formation professionnalisante, mais est dans la très large majorité des cas un préalable nécessaire à la poursuite des études pour espérer s'insérer dans le milieu juridique ou judiciaire ou passer des examens de la fonction publique de catégorie A ou B, on ne peut que regretter l'absence de suivi des étudiants par les instances universitaires. Le dossier indique seulement que les meilleurs étudiants parviennent à intégrer des masters prestigieux dans des universités parisiennes ou même à Londres. Cela ne nous renseigne pas néanmoins sur le devenir de tous les autres diplômés.

Les effectifs du parcours DF-DA et l'esprit de promotion plus développé permettent un suivi informel des anciens étudiants (via facebook notamment) qui montre qu'une majorité des étudiants français poursuivent en master soit en France soit à travers le monde. Ils ne restent que dans une proportion extrêmement faible à l'université de Tours. Les étudiants allemands, quant à eux, préparent majoritairement l'examen d'état (*Staatexam*) qui donne accès en Allemagne aux professions juridiques et judiciaires. Ils peuvent aussi intégrer des masters en France, notamment des masters juridiques franco-allemands qui existent dans d'autres universités. Les étudiants déplorent l'absence de master à Tours permettant de poursuivre leur cursus.

Place de la recherche

La place de la recherche est nécessairement réduite en licence. Toutefois, la formation s'appuie sur trois laboratoires qui doivent prochainement fusionner, laboratoires qui accueillent l'ensemble des enseignants-chercheurs intervenants dans la formation : le Centre de Recherches en Droit Privé (CRDP) ; le Laboratoire d'Etude et de Recherche sur l'Action Publique (LERAP) ; et le Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Coopération Internationale et Européenne (GERCIE). Cette appartenance à des laboratoires permet aux enseignants de diffuser dans le cadre de leur cours des compétences indispensables pour mettre en lumière des débats doctrinaux notamment. Par ailleurs, de nombreux colloques organisés par les équipes de recherche sont ouverts aux étudiants de licence.

Des journées Franco-Allemandes conjointement organisées par l'université de Tours et celle de Bochum alternativement deux fois par an sont aussi ouvertes aux étudiants, particulièrement à ceux du parcours DF-DA qui sont d'ailleurs encouragés à y participer de façon active par la présentation de contributions orales. Surtout, la rédaction d'un mémoire de *Bachelor* (obligatoire pour la délivrance de ce titre allemand) constitue pour ces étudiants un premier travail de recherche conséquent sous la direction d'un enseignant-chercheur et sur un thème de droit comparé ou d'un problème juridique intéressant les deux pays.

Place de la professionnalisation

S'il n'existe pas de partenariats avec des entreprises pour le cycle licence, les liens avec les milieux socio-professionnels sont néanmoins présents du fait de l'organisation de « Conférences-métier » (un métier, un intervenant), de cafés juridiques qui permettent de confronter les idées d'universitaires et de praticiens sur des sujets d'actualités, et l'existence de travaux dirigés dits « MOBIL » (Module d'orientation, de bilan et d'insertion professionnelle). Ces derniers ont été mis en place lors du contrat d'établissement 2012-2017 avec pour objectif de permettre aux étudiants de licence d'élaborer un projet universitaire et professionnel. Cette réflexion sur son entrée universitaire, ses objectifs et son avenir professionnel se construit à travers plusieurs idées : transmettre une méthode de recherche et d'aide à la décision, rendre l'étudiant acteur de son orientation, tout en favorisant sa réussite et en facilitant le passage de l'université au monde professionnel. Le MOBIL comporte deux aspects : un enseignement en travaux dirigés (semestre 2 de la L1 et semestre 6 de la L3) et un travail en autonomie à travers des actions de sensibilisation au monde professionnel proposées par l'université (ateliers CV, lettres de motivations, stages, conférences, emploi, visites d'entreprises).

La certification MOBIL est nécessaire pour obtenir le diplôme de licence et donne lieu à la délivrance d'une attestation valorisant les actions menées par l'étudiant pendant sa licence. Ce certificat est obtenu après la validation d'un nombre minimum de six points obtenus en participant aux diverses actions proposées. La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est complète.

Place des projets et des stages

Pour ce qui est des projets, les étudiants de licence peuvent voir valider une expérience personnelle dans le cadre de l'UEO « Engagement étudiant » (sans précision sur le nombre d'étudiants saisissant cette opportunité). Outre des expériences associatives, notamment la structure d'aide aux collégiens « Zup de Co », les étudiants de L2 et L3 recrutés comme tuteurs auprès des étudiants de L1 peuvent valider par cette UEO leur mission de soutien à la méthodologie universitaire. L'« Engagement étudiant » fait l'objet à la fois d'un suivi régulier et d'une présentation orale, sous forme d'échanges plus que de « soutenance » à proprement parler et d'un rapport d'expérience écrit.

En ce qui concerne les stages, il existe une UEO « stage » (du semestre 2 au semestre 6) mais les places sont limitées. Pour être recevable en UEO, le stage doit être d'une durée de 35 à 70 heures au maximum. Par ailleurs, le MOBIL offre la possibilité d'effectuer un stage. Plus précisément, il permet d'effectuer, au maximum, deux stages lors du cursus de licence : un d'une durée inférieure ou égale à 10 jours (inférieur à 70 heures) et un d'une durée de plus de 10 jours (supérieur à 70 heures). Dans le premier cas, le stage vaut 2 points MOBIL, dans le second cas, il vaut 3 points MOBIL. Le stage doit se dérouler hors des heures et des périodes d'enseignement. Le calendrier des enseignements de la licence a été pensé de telle sorte que les étudiants validant leur année dès la première session disposent notamment de tout le mois de juin.

De manière plus particulière, pour la licence mention *Droit* parcours *Droit français-droit allemand*, un stage obligatoire est prévu dans la maquette durant l'année que passent les étudiants à Bochum (L2). Ce stage d'initiation permet à l'étudiant de se confronter à la découverte du monde du travail en Allemagne et doit durer au minimum quatre semaines. Il prend généralement place dans la période dite d'« Inter-semester » (de février à avril). Il ne donne pas lieu à une note mais à l'établissement d'un rapport de stage qui sera validé sans soutenance par le partenaire allemand.

Place de l'international

Assez classiquement, dans le parcours traditionnel, la mobilité étudiante est possible essentiellement en troisième année (les deux premières années sont consacrées à l'apprentissage des bases fondamentales du droit) dans le cadre d'Erasmus + et de conventions signées avec 38 universités partenaires dans 18 pays différents européens (Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse et Turquie) et internationaux (E-U, Canada, Québec...).

La mobilité internationale est, en revanche au cœur du parcours DF-DA avec le partenariat entre l'université de Tours et l'université de Bochum qui permet l'obtention en 6 semestres d'une licence en droit et d'une *Bachelor of Laws* (double diplôme). De par sa nature et son concept, ce parcours est ouvert à l'international et, en particulier vers l'Allemagne : dès la L2 pour les étudiants de Tours et en L3 pour les étudiants de Bochum. L'intégralité des étudiants inscrits dans la licence et passant le cap de la L1 est concernée par une mobilité encouragée et financée par l'Université Franco-Allemande (UFA) et par le programme Erasmus +. Depuis sa création, 60 étudiants (30 français et 30 allemands) ont bénéficié de cette mobilité. En 2015-2016, 35 étudiants ont pu en bénéficier d'une mobilité : 12 inscrits en licence *Droit*, 11 en *Droit français-droit allemand* et 12 en *Droit-langues*.

Au sujet de la mobilité entrante d'étudiants étrangers, un Certificat Universitaire (CU) d'Aptitude à l'Insertion en L1 de droit est proposé pour ceux qui souhaitent démarrer des études en droit. L'obtention du CU et d'un diplôme de niveau B2 donne accès de plein droit à la première année de licence en droit, à la rentrée suivante. Le certificat dispense l'étudiant de la procédure d'admission préalable. Le nombre d'étudiants étrangers suivant des cours en licence est légèrement en baisse et ce de façon constante sur le total des 3 années de la licence : 110 en 2012-2013 pour 80 en 2015-2016 mais le porteur ne donne pas d'explication à cette tendance. Ce certificat n'est pas nécessaire pour les étudiants allemands qui intègrent le parcours DF-DA : pour 2015-2016, 23 étudiants allemands sont inscrits en L1, 16 en L2 et 12 en L3. Au total, il s'agit donc de 51 étudiants sur les trois années sur les 85 étudiants inscrits, ce qui tend au passage à démontrer une plus forte attractivité de la formation pour les allemands que pour les français, qui, il est vrai, prennent de moins en moins souvent allemand en langue vivante 1 (LV1) au Lycée.

La faculté n'a pas la possibilité de proposer une LV2 pour le parcours classique : seule une UEO Langue peut être choisie par l'étudiant avec un volume horaire limité de 20 heures dans les deux semestres de L2 et L3 et au seul second semestre de L1. Le parcours DF-DA se distingue en proposant en plus des nombreux cours en allemand (9 heures en L1, 24 heures en L3 et une mobilité en Allemagne en L2) une LV2 d'anglais indispensable (48 heures en L1, 60 heures en L3 auquel il faut ajouter 18 heures en L2 à Bochum). Les cours de langue apparaissent donc insuffisants dans le parcours classique ; par ailleurs, le dossier souligne, à juste titre, qu'il conviendrait de développer encore quelques cours en langues étrangères pour améliorer l'attractivité internationale pour des étudiants non francophones.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La licence en droit est ouverte à tous les étudiants disposant d'un baccalauréat, si possible général (orientation active via APB). Si le parcours classique accueille tous les bacheliers, le parcours DF-DA est quant à lui sélectif car les étudiants doivent avoir au moins un niveau B2 en Allemand (et respectivement les étudiants allemands doivent avoir un niveau B2 en Français).

Pour aider à la réussite les étudiants de L1, la première semaine de cours leur est exclusivement consacrée. Elle a pour objectifs de leur délivrer une introduction aux études juridiques.

Durant le premier semestre, il existe un dispositif d'aide et de soutien réalisés par des étudiants volontaires, pour donner essentiellement des conseils méthodologiques. Au second semestre, ce sont des enseignants-chercheurs n'intervenant pas en L1 qui dispensent cette aide. Ce dispositif ne s'apparente pas à une remise à niveau mais juste à un soutien méthodologique pour mieux appréhender les exercices juridiques. Les responsables d'année assurent la fonction d'enseignant-référent. Aussi le taux de réussite à l'issue de la L1 est d'environ 60 % des étudiants présents à l'examen. Toutefois, ce dispositif n'a pas d'influence sur le taux important d'abandon dans ce champ disciplinaire qui s'expliquerait essentiellement par des erreurs d'orientation.

Pour le parcours DF-DA, les étudiants du cursus dans leur ensemble (étudiants tant français de retour de mobilité qu'allemands en cours de mobilité) se voient également proposer des cours de méthodologie et de rappel des connaissances de base au début de leur année de L3 (cours 'hors maquette' intégralement financés par l'Université Franco-Allemande (UFA)).

Les passerelles sont rares, ce qui est traditionnel dans les formations juridiques qui sont conçues comme un long apprentissage formant un tout en soi. Chaque dossier de candidature est dès lors examiné individuellement par la Commission pédagogique. Selon le dossier, les étudiants qui proviennent par exemple de CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) ou de PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) ont intérêt à reprendre la formation de licence au niveau de la première année afin de garantir de meilleurs résultats. Néanmoins, en raison du caractère bi-disciplinaire de la filière *Droit-langues*, il existe des passerelles automatiques ou des changements plus faciles (le plus fréquemment vers le Droit) en fin de S1 (premier semestre) ou en fin de S2 (deuxième semestre). Toutefois, on a du mal à comprendre en quoi cela constitue une passerelle puisque nous sommes en présence d'un double diplôme. Pour les étudiants en échec dans le parcours DF-DA, en raison de leur niveau d'allemand, une passerelle est aisée pour le parcours classique en raison de la forte mutualisation des parcours.

Les étudiants « réorientés » en droit au S2 sont en général une quinzaine par an. De manière symétrique des étudiants en droit peuvent se réorienter à la fin du premier semestre vers d'autres formations ; il aurait été utile que le dossier précise ces formations vers lesquelles se réorientent les étudiants juristes.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (TD) pour les matières fondamentales, avec respectivement 36 et 15 heures. D'autres TD sont dispensés à hauteur de 9 heures en L1 aux semestres 1 et 2 en histoire du droit ainsi qu'en L2 sur les deux semestres dans une matière au choix parmi trois. Il faut aussi ajouter 8 heures de TD de méthodologie documentaire en L1.

A ces TD mutualisés, la licence mention *Droit* parcours DF-DA a pour caractéristiques de renforcer dans les années de L1 et L3 un certain nombre d'heures d'enseignements spécifiques en TD eu égard aux effectifs plus réduits : 42 heures de TD aux semestres 1 et 2 en Allemand de conversation, 2 fois 48 heures de TD en Allemand juridique, 2 fois 48 heures en Introduction au droit allemand. En L3, il faut ajouter 24 heures de TD en Ateliers de travaux bilingues et 24 heures de TD au semestre 5 en Droit allemand approfondissement, ainsi que 12 heures de méthodologie d'initiation à la recherche pour permettre d'élaborer le mémoire nécessaire pour le *Bachelor* (diplôme allemand).

La mutualisation se fait essentiellement à l'intérieur de la mention entre le parcours DF-DA et le parcours classique. Les enseignements du premier sont identiques à hauteur de plus de 83 % en L1 et même 88 % en L3. (La L2 se passe en Allemagne rendant ainsi sans objet toute mutualisation)

Les instances universitaires ont mis en place un régime spécial d'études pour les étudiants en situation d'handicap, sportifs, artistes, salariés ou encore élus. A ce sujet, une charte est mise en œuvre par l'ensemble du personnel.

Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sont utilisées par les enseignants qui le souhaitent en utilisant la plateforme numérique CELENE (Cours En Ligne et Enseignement Numérique) plateforme commune aux étudiants des universités d'Orléans et de Tours. L'enseignant peut y mettre des cours en ligne ou/et des documents divers (supports aux cours, fiches de TD par exemple), ou utiliser un forum « question/réponse ». Une correspondante TICE et CELENE au sein de la faculté est désignée avec pour objectif de faciliter le recours aux TIC et de mettre en œuvre des formations à destination des enseignants volontaires. Pour le parcours DF-DA, la Ruhr Universität Bochum fait un large place aux plateformes pédagogiques, dont Moodle et Blackboard, utilisées par les étudiants français pour préparer les cours des collègues germaniques avant leur arrivée, mais aussi comme outil de dialogue (via des forums dédiés à chacun des cours) et pour remettre des travaux de contrôle continu à nos homologues allemands. La visio-conférence est également fortement utilisée dans cette formation pour des raisons pratiques et financières. Le dossier souligne l'insuffisance des équipements pour utiliser les TIC dans les salles de cours et les amphithéâtres et la nécessité de donner les conditions aux enseignants-chercheurs en droit d'adapter leurs cours aux nouvelles technologies (sous encadrement).

Evaluation des étudiants

Les étudiants sont informés des modalités de leur évaluation lors de la prérentrée et par la distribution d'un livret étudiant réunissant notamment ces éléments informatifs.

Conformément à la réglementation, la licence comprend 180 crédits européens (ECTS) et est délivrée au bout de 6 semestres de 30 ECTS. Les examens sont organisés en deux sessions : une première session et une session de rattrapage. La délivrance du diplôme et du grade de Licence est prononcée après délibération du jury. Le calcul de la validation s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années. La session de rattrapage est ouverte aux seuls étudiants ayant une moyenne générale à l'année concernée au moins égale à 8/20 ainsi que ceux qui ont validé l'un des deux semestres, ou qui ont une « Absence Justifiée » (ABJ) sur le relevé de notes, ou qui ont bénéficié d'une réorientation au début du second semestre de chaque année, ou encore qui bénéficient d'un « Régime Spécial d'Études » (RSE).

Les unités d'enseignement (UE) rassemblent différents éléments constitutifs (EC). Une UE est acquise dès lors que la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10/20, ce qui emporte l'acquisition des ECTS correspondants. Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (la moyenne des moyennes d'UE affectés de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'étudiant capitalise alors 30 crédits ECTS. L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent et permet donc l'attribution des 60 crédits ECTS et de passer l'année suivant du cycle de licence. Par dérogation à ce schéma, selon une règle de l'Université, un étudiant peut passer en année supérieure (semestre 1 et semestre 2) : l'étudiant de L1 ayant obtenu au moins 70 % des coefficients des UE validés de la L1 (tout semestre confondu) et l'étudiant de L2 ayant obtenu au moins 80 % des coefficients des UE validées de la L2 (tout semestre confondu).

L'étudiant qui a obtenu une moyenne annuelle au moins égale à 10 peut passer en année supérieure.

En ce qui concerne les modalités d'examen, le contrôle continu est la règle pour les matières fondamentales : la note se compose pour une moitié par des épreuves dans le cadre des TD (devoirs, interrogations orales et sur table, galops d'essai, exposés ...), et pour autre moitié d'une note obtenue à une épreuve écrite anonyme appelée « partiel », d'une durée de trois heures. La session de rattrapage est constituée d'un examen terminal auquel on ajoute la note obtenue en TD qui est maintenue.

Les autres enseignements sont validés par la réussite à un examen terminal qui peut prendre la forme d'un écrit (d'une durée d'une heure à trois heures) ou d'un oral. L'oral est privilégié lorsque les effectifs le permettent.

Le jury est constitué d'un président et de deux autres enseignants de l'année de licence concernée. Les autres sont également invités à y siéger.

Pour le parcours DF-DA, par dérogation en L2, les étudiants français en mobilité à Bochum (L2) sont soumis aux modalités définies par la réglementation en vigueur dans cet établissement. Un règlement d'études spécifiques a été élaboré par l'université allemande dans un souci d'harmonisation et d'information. Le jury est composé avec des enseignants des deux universités partenaires. Il est souligné la difficulté de faire coïncider les calendriers et la coopération parfois délicate entre les administrations en raison des différences de fonctionnement.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le supplément au diplôme délivré avec chaque diplôme est bien rédigé et est conforme au modèle européen. Il offre une description précise du cursus universitaire et des compétences acquises par l'étudiant. Les compétences tant rédactionnelles qu'orales sont mises en valeur dans le cadre des différentes épreuves de contrôle continu ou des examens terminaux avec des exercices variés (Exposés, commentaires d'arrêt, dissertations, cas pratiques...). Il n'existe toutefois pas de suivi plus personnalisé et formalisé via un portefeuille de compétences.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est très insuffisant et devrait être renforcé au niveau de l'établissement. A cette fin, un renfort administratif dédié à cette tâche semblerait opportun. Le parcours classique ne fait l'objet d'aucune enquête par une instance universitaire dédiée. Le parcours DF-DA aux effectifs plus réduits bénéficie d'un suivi réalisé grâce aux réseaux sociaux gérés par les étudiants. La création d'un réseau institutionnel d'anciens étudiants est une piste de réflexion du porteur, piste de réflexion que l'on ne peut qu'encourager compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

A la demande des services centraux, plusieurs réunions ont été organisées dans le cadre d'un processus d'autoévaluation du cursus sous la direction du responsable de licence. Toutefois, le porteur ne précise pas les modalités et les apports de ces réunions. Il n'en reste pas moins que le rapport est réellement un rapport d'autoévaluation avec une analyse objective des éléments à améliorer et des points forts de la formation.

Par ailleurs, un conseil de perfectionnement, constitué des enseignants des trois années de licence et d'un groupe d'étudiants, s'est réuni à plusieurs reprises durant le second semestre de l'année 2013-2014 pour réfléchir à l'ancrage du cursus dans son contexte (comparaison avec des cursus similaires, prise en compte des besoins des étudiants), au contenu et à l'organisation du cursus (objectifs de la formation et apprentissages visés, structure du cursus, contenu du cursus, évaluation des connaissances/des compétences, relation entre le monde professionnel et l'enseignement), au fonctionnement du cursus (moyens d'information sur le cursus, stratégies d'enseignement), aux ressources allouées au cursus (personnel de soutien, ressources matérielles) et aux résultats et effets de la formation (satisfaction des différents acteurs, insertion dans le marché du travail). Les étudiants ont fourni un document présentant leurs commentaires et des pistes de réflexion. Il aurait été utile de savoir ce qu'il en est réellement ressorti et la manière dont ces pistes ont donné lieu à des ajustements en fournissant quelques exemples. Par ailleurs, le dossier n'indique pas la fréquence de réunion du conseil de perfectionnement depuis. Néanmoins, on sait que le cursus donne satisfaction, seuls quelques petits aménagements d'horaires ont été réalisés.

L'évaluation des enseignements se fait sous la responsabilité du vice-doyen en charge de la pédagogie qui décide, chaque année, des enseignements qui feront l'objet d'un questionnaire confectionné et traité par l'OVE. Les résultats de l'enquête sont transmis individuellement à l'enseignant concerné. Il n'y a pas d'approche globale et collective de l'évaluation, ce qui donne le sentiment d'avoir une évaluation de l'enseignant plus que de l'enseignement.

Par ailleurs, l'établissement essaie d'améliorer les rythmes universitaires et a lancé au préalable en 2014 une enquête par l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) effectuée auprès des étudiants de licence de l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales. Les résultats de cette enquête ont notamment permis de s'interroger sur l'organisation des emplois du temps universitaires et notamment « le temps studieux ». Le dossier ne précise malheureusement pas les décisions prises à ce sujet et les éventuelles contraintes structurelles.

La satisfaction des étudiants sur leur formation est bonne dans l'ensemble. Les discussions portent sur le nombre et la durée des TD ainsi que leur professionnalisation, sur le maintien des parcours droit public/droit privé en L3, sur la qualité de l'enseignement des langues et quelques aménagements plus spécifiques à telle ou telle matière. Une réflexion est également menée pour le parcours DF-DA pour augmenter les cours de méthodologie tant en L1 qu'en L3. Par ailleurs, quelques cours non dispensés dans le parcours devraient être intégrés dans les maquettes (institutions juridictionnelles et institution administratives) tout en respectant les contraintes horaires et budgétaires. De même en L3 la coloration privatiste est discutée.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne formation généraliste, qui s'inscrit dans son bassin local et régional.
- Existence du parcours *Droit français-droit allemand*.
- Possibilité d'un double diplôme *Droit-langues*.
- Dispositif d'aide à la réussite en L1.

Points faibles :

- Absence d'explication sur les statistiques de défaillance des étudiants dans le parcours DF-DA qui interroge.
- Offre en langues insuffisante pour le parcours traditionnel.
- Absence de suivi des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante.
- Faible pilotage collectif.

Avis global et recommandations :

La formation répond bien aux canons traditionnels d'une licence en droit et les parcours sont bien conçus, même si les statistiques d'inscrits et de défaillance interrogent dans le parcours DF-DA. Le suivi des diplômés serait à améliorer, ainsi que l'offre linguistique pour le parcours traditionnel (en dépit d'une possibilité de double-diplôme droit et langues). Une amélioration du taux d'encadrement permettrait par ailleurs un meilleur accompagnement et des apprentissages plus innovants.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

